FR.R. 12137
Cab.
FR
12014

AVANT-DERNIER CHAPITRE

DE

L'HISTOIRE

DES JACOBINS.

THE NEWBERRY
LIBRARY

LETTRE

DE M. DU PONT,

AUX

CITOYENS CONSTITUTIONNAIRES.

14 mai de l'an IV.

JE suis las d'écrire à des gens incapables de comprendre le langage de la raison, et qui, dans la chose publique, ne voyent que l'intérêt du parti auquel ils doivent, ou dont ils espèrent des places, de l'autorité, de l'argent. C'est de vous que j'ai besoin d'être entendu, c'est à vous que je m'adresse aujourd'hui, hommes sages, cœurs vertueux, ames indépendantes et honnêtes, esprits courageux, amis invariables de l'égalité, de la liberté, de la propriété, de la sûreté, mes concitoyens, mes frères d'armes, vous tous qui, comme moi, avez sincèrement juré de respecter la constitution, de l'aimer, parce que les principes en sont bons, et parce qu'elle est régulièrement perfectible, de la suivre, d'obéir à ses loix, de résister à toutes les atteintes qu'on voudrait lui porter, et de mourir plutôt que de souffrir qu'il y soit changé la moindre chose avant l'époque marquée pour la revision, ni par aucune autre forme que celles qu'a prescrites la constitution elle-même.

Je veux, je dois fixer vos regards sur l'espèce de

gouvernement qui s'est établie en France malgré vous, sans mission de votre part, sans respect pour les autorités que vous avez constituées ; sur ce gouvernement qui échappe à la responsabilité, qui se joue de la réputation, de l'honneur, de la fortune et de la vie des citoyens ; sur ce gouvernement arbitraire qui substitue toujours la puissance de l'homme à celle de la loi, l'usage d'une force désordonnée à celui de la raison ; sur ce gouvernement monstrueux, élevé par des fanatiques en furie que dirigent les derniers des insensés, si ce ne sont pas les premiers des scélérats.

Les coupables instituteurs de ce gouvernement, qui n'a point de base dans la justice, ni de modèle dans l'histoire, se vantent d'avoir fait la révolution. Sur leur parole audacieuse, quelques personnes séduites, le croyent, le répètent après eux, et en prennent pour eux une estime, usurpée comme leur pouvoir. Mais cette prétention de leur part n'est qu'un mensonge insolent. Je vous le demande à vous tous, bons et braves citoyens, qui formez véritablement la nation, et dont le sens et le courage ont détruit l'ancien gouvernement, ont fondé, par vous-mêmes et par vos représentans, celui qui fera le bonheur de nos derniers neveux : Qui est-ce qui a fait la révolution? C'est vous. Qui est-ce qui a porté dans ses premiers pas l'ordre et la sagesse? Ce sont vos délégués, nommés et appuyés par vous. Qui est-ce qui a tiré du cahos une constitution raisonnable, équitable, phi-

losophique, susceptible d'être perfectionnée sans cesse par des voies douces et paisibles? Ce sont vos représentans. Qui est-ce qui a souillé quelques parties de cette révolution si belle et si utile? Qui est-ce qui a mêlé de quelques crimes une si louable et si sainte entreprise? Ce sont les gens qui ont agi sans que vous les en eussiez chargés, qui ont usurpé votre nom, qui se sont dit *le peuple*, tandis que c'était vous qui l'étiez, qui n'ont cessé de troubler, de tourmenter les corps administratifs que vous aviez établis, et d'attenter en mille manières à votre propre liberté : ce sont les *clubs* et leurs satellites.

Rappellez-vous toutes les mesures équitables, sages et prudentes qui ont été prises dans cette étonnante révolution, et dites-moi s'il y en a une seule qui ne l'ait été par des autorités que vous aviez déléguées, par des hommes que vous aviez senti la nécessité d'élever et de soutenir, jusqu'à ce que l'assemblée nationale eût décrété la constitution. Dites-moi si les corporations qui n'ont point eu de vous d'autorisation spéciale, ont à réclamer dans la révolution rien de plus que les calomnies, les cruautés et les dégâts qui ont affligé vos cœurs, qui auraient déshonoré votre cause aux yeux de la philosophie et de l'histoire, si elles ne savaient pas discerner ce qui est de vous et ce que vous avez fait pour fonder votre liberté, de ce qui a été fait contre vous, pour vous conquérir, pour s'emparer de votre autorité, pour prendre sur vous et donner à de

nouveaux tyrans l'empire que vous arrachiez si vaillamment aux anciens.

Quand la nécessité de veiller vous-mêmes à la garde de vos propriétés, de repousser les brigands, de défendre vos représentans, de résister aux soldats du despotisme, vous eût fait prendre les armes, vous trouvâtes les électeurs que vous aviez précédemment choisis, à qui vous aviez donné une première mission, qui étaient déja vos représentans légaux, et votre confiance les investit d'abord de l'autorité. Vous nommâtes ensuite des municipalités et des comités provisoires. Ils ont veillé par-tout à la sûreté publique. Ils ont administré l'état par un véritable gouvernement représentatif, quoiqu'encore imparfait. Et vous, force armée, qui leur aviez donné l'existence, vous leur avez obéi, parce que vous avez senti qu'il était juste et avantageux que la raison de ceux que le peuple avait jugés les plus éclairés et les plus probes, commandât, et que tout ce qu'il y a ensuite de plus intrépide et de plus estimable, donnât l'exemple du respect pour l'ordre, et de la soumission aux autorités constituées par la nation.

Au milieu de ce commencement d'organisation, dont la rapidité et la sagesse feront à jamais l'admiration du monde, quelques ambitieux qui n'avaient voulu détrôner les rois et les ministres que pour se mettre à leur place, qui voulaient empêcher l'autorité de rentrer dans vos mains, et de passer par vous à vos délégués, à vos représen-

tans, à l'assemblée nationale, aux corps administratifs, aux municipalités, se créèrent un pouvoir indépendant du vôtre, indépendant de ceux que vous aviez délégués. Ils rassemblèrent dans toute l'étendue du royaume tout ce qu'ils purent trouver d'hommes d'un esprit turbulent, d'une éloquence impétueuse, d'une réputation incertaine, d'une conscience peu délicate, dérangés dans leur fortune; chargés de dettes, espérant quelque chose du renouvellement de tous les emplois, et de l'ébranlement de toutes les propriétés. A la tête de ce premier groupe, ils se dirent *les amis de la constitution* qui n'existait pas encore; et sous ce titre respectable, ils rallièrent bientôt à eux un assez grand nombre de bons citoyens qu'ils ne mirent pas dans le secret de leurs vues, et dont le zèle sincère aidait à leurs succès. C'est ainsi que les Jésuites ont eu dans leur ordre de pieux missionnaires, des instituteurs laborieux, des savans et des littérateurs estimables qui décoraient une société, dont l'unique but était de gouverner le monde.

Les jacobins n'en ont point eu d'autre. Ils n'ont voulu de liberté que pour eux, de puissance que pour eux, de crédit que pour eux, de places que pour eux.

Ils se sont emparés des journaux; ils se sont liés par des affiliations; ils se sont mutuellement chargés d'appuyer tout ce qui aurait été avancé par quelqu'une de leurs nombreuses sociétés : alors tout particulier qui s'y est fait admettre a pû, d'un

bout du royaume à l'autre, répandre impunément toute espèce d'injures contre ses ennemis; et combien n'a-t-on pas abusé de ce pouvoir horrible! La calomnie est entrée dans les mœurs habituelles. Elle a presque par-tout alteré la douceur et le charme du caractère national. On a osé dire, écrire, faire imprimer, avec l'attache de la société dominatrice, que la *calomnie* devait être tolérée; qu'elle était presque toujours *salutaire, quand elle portait sur un homme public.* Aidée de quelques secours étrangers, cette arme empoisonnée a servi à perfectionner l'art des séditions. On est parvenu à en faire par *économie*, à les diriger comme on l'a voulu, contre les corps administratifs, contre les magistrats, contre les simples citoyens. Les chefs des clubs, devenus ainsi une *puissance*, ont eu chez l'étranger, et en France, les avantages attachés à ce rang. Ils ont fait des négociations; ils ont multiplié leurs moyens. Les gens qui ne possédaient pas un sou en 1789 sont devenus riches, ont acheté des terres et des maisons, ont soutenu une dépense hors de toute proportion avec leur fortune connue. Il en a été de même des sociétés dont ils faisaient partie. Elles se sont livrées à des frais qui excèdent prodigieusement les fonds des souscriptions publiques qu'elles ont reçues; elles ont entretenu la plus coûteuse correspondance: elles ont eu des archives, aussi belles, aussi chères que celles même de la nation; elles ont accordé une paye à des soldats chassés

de leurs régimens par leurs camarades, et à d'autres citoyens; elles ont accumulé ainsi tous les moyens de pouvoir, excepté le seul qui soit permis dans un gouvernement libre et représentatif; celui de tenir son autorité de la constitution, et ses fonctions, du choix du peuple.

Les gens honnêtes, mais timides, n'ont osé d'abord résister à une corporation qui flétrissait par l'injure tous ceux qui n'avaient pas ployé le genou devant elle, qui pouvait, de tems en tems, en faire périr quelques-uns par la sédition. Le corps a pris un troisième accroissement par l'aggrégation de ceux auxquels il a inspiré de la crainte : de même que dans les troubles populaires, on a vu souvent les *agitateurs* faire marcher avec eux et devant eux des gens qui détestaient leurs excès, mais qui n'osaient refuser d'y concourir, de peur d'être victimes de cette louable résistance.

Dès que cette corporation a été formée, elle a ébranlé votre souveraineté; le pouvoir que vous aviez confié à vos administrateurs, celui que vous aviez remis à vos représentans sont devenus incertains; ils ont imprimé moins de respect. Votre liberté à vous-mêmes a été attaquée, détruite, au moins influencée dans vos assemblées primaires. On vous a prescrit vos choix; les plus honnêtes gens ont été insultés, lorsqu'ils se sont permis d'exprimer un sentiment d'estime pour quelque citoyen qui n'eût pas été proposé par le club. Cette violation de la liberté, qui a eu lieu dans tout le royaume, a dégoûté la majorité d'entre

vous de prendre part aux élections ; et le nombre des votans dans les assemblées primaires s'est trouvé dans une proportion dont la faiblesse effraye en la comparant au nombre des citoyens actifs. On s'est emparé ainsi de la nomination à toutes les places, et de la faculté de prodiguer les récompenses à ses amis ; on s'en est emparé sans pudeur de la part de ceux qui ont disposé des emplois, sans pudeur de la part d'un grand nombre de ceux qui les ont obtenus. On a vu des magistrats, des administrateurs, des évêques, aller remercier de leur élection, non pas le peuple, qui en effet était maîtrisé, mais le club maîtrisant, et prêter serment de fidélité, non pas au peuple, mais au club. Il n'a pas suffi au directoire de celui-ci de donner toutes les places lucratives, et dont les fonctions ont de l'importance; il a encore voulu les exercer au préjudice de ceux qu'il en avait lui-même revêtus, au préjudice sur-tout de la liberté et des droits du peuple, dont les administrateurs élus devaient exercer l'autorité.

L'assemblée nationale n'a pas été plus respectée. En vain la constitution a décidé que le corps législatif ne serait composé que d'une seule chambre. Le *club*, que vous n'aviez point délégué, a voulu qu'il y en eût deux; il a voulu en être une; il a voulu être la plus puissante; il l'est devenu; il l'est encore; il jouit encore, à votre vue, de ce renversement de la constitution. Et tel a été son art fascinateur, qu'à peine vous appercevez-vous que les deux chambres, dont vous avez horreur, existent;

et que violant tous vos droits, elles partagent, comme en Angleterre, le pouvoir législatif, mais dans un système inverse de celui de l'Angleterre, dans un système moins raisonnable et plus dangereux.

Au parlement britannique, c'est la *chambre des communes*, où le peuple est représenté, qui propose et rédige toutes les loix fiscales et la plupart des autres. La *chambre des pairs*, dont les membres votent pour eux-mêmes, sans délégation du peuple, les adopte ou les rejette.

En France, au contraire, le club des Jacobins s'est institué *chambre des pairs :* on y siège sans mission du peuple, comme dans nos ci-devant parlemens, sur l'agrément des autres pairs, et à prix d'argent. On y vote pour soi-même, ou pour la compagnie, à titre individuel ; et cette *chambre des pairs*, de sa propre création, qui n'est point élue, où la nation n'est point représentée, s'est néanmoins attribué ; on a souffert qu'elle s'attribuât les fonctions de *chambre des communes*. Elle a publiquement déclaré à la France et à l'Europe, que l'objet de son institution est de *préparer* les décrets. C'est elle, en effet, qui les propose, qui les prépare, qui les rédige, qui les fait présenter à l'assemblée nationale par ceux des représentans de la nation qui se livrent à l'inconvenance de siéger dans les deux chambres, et qui ont la faiblesse de ne remplir dans le corps législatif que le ministère d'organes du club, qui les appuie par la force *militante* des tribunes et des groupes.

Il ne reste à la seconde chambre, nommée

assemblée nationale, la seule établie par la constitution, la seule où le peuple soit représenté par des hommes de son choix, celle à qui nous avons tous promis de vivre et de mourir en défendant les droits légitimes que nous lui avons confiés... il ne lui reste que la liberté de discuter les loix pour la forme, et de les adopter comme le club les a proposées, aux applaudissemens des tribunes qu'il envoye, ou de les rejetter avec péril de l'honneur, peut-être avec danger de la vie.

Par quelle infernale magie est-il donc arrivé, Français, que notre *assemblée nationale*, que ce grand et imposant corps législatif, à qui la constitution, nos sermens et notre puissance garantissaient qu'il serait *unique*, ait été tellement ravalé, soit devenu tellement secondaire, que de fait, son autorité est tombée au-dessous de celle de la chambre des pairs britanniques? car ceux-ci acceptent ou rejettent les bills, sans que qui que ce soit ose insulter à cet usage de leur pouvoir négatif. Si quelqu'un se permettait le moindre murmure sur la rejection d'un bill, il serait sévèrement puni. Mais quand l'assemblée nationale, fidèle à la voix de sa conscience, ose repousser un projet du club, sa majorité, qui a prononcé le décret de rejection, est livrée aux journaux incendiaires, aux listes de réprobation; elle est dénoncée aux départemens; ses membres sont attaqués dans leur réputation, et, malgré leur inviolabilité légale, leur personne et leurs propriétés essuient des menaces multipliées.

C'est une extrême minorité dans les tribunes,

dans les groupes, peut-être même dans les clubs, qui se permet ces délits, et ils n'en sont pas moins redoutables. Il est aisé de voir, en les fréquentant, que dans les tribunes, et les groupes qui ne sont pas soldés, il y a une majorité décidée pour la raison, pour la justice et pour la constitution. Mais là comme ailleurs trente personnes qui crient font plus de bruit et d'impression que trois cents qui ne disent mot.

Cet art de gouverner la majorité sage par une minorité tumultueuse ou corrompue, est l'art caractéristique des clubs. C'est par lui que, dans le moment même où nous sentons avec tant de force le besoin de la liberté, où nous la réclamons avec un concert si honorable, nous nous trouvons, quoique bons, quoique braves, quoique fiers, quoiqu'éclairés, encore asservis à un petit nombre d'intrigans sans mérite, que nous ferons rentrer dans le néant le jour où il nous plaira de les regarder en face, et d'avertir l'assemblée nationale que nous ne souffrirons pas plus long-tems l'usurpation scandaleuse de ses droits et des nôtres.

Quand on a pu attaquer avec l'impudence qu'a déployée le club dominateur, et le faîte de la constitution, et la majesté du corps législatif, il n'est pas étonnant que les clubs affiliés se soient ingérés dans l'administration de la plupart des villes; qu'ils aient établi dans les départemens des comités inquisitoriaux, à l'exemple de ceux que le *chef-club* a formés dans la capitale; qu'ils aient osé quelquefois mander à leur barre les corps administratifs; qu'ils les aient

d'autres fois fait insulter et maltraiter par des séditieux qu'on a toujours eu grand soin de nommer *le peuple*, tandis que tous ces violateurs de la loi, ces rebelles aux autorités constituées, et ceux qui les dirigent, ne font pas la millième partie du véritable peuple : mais par un pernicieux abus de mots qui renferme un des plus grands crimes qu'aient commis les clubs et leurs agens, ils ont constamment perverti la morale des citoyens, en les induisant à croire que chaque petit groupe d'entr'eux est *le peuple*, et peut, à ce titre, quoique dans un gouvernement représentatif, exercer une autorité directe, et se dispenser d'obéir à celle qui a été remise par la totalité du peuple même à ses délégués.

A peine *la constitution* a-t-elle été décrétée, que ceux qui s'en disaient *menteusement* LES AMIS, non-seulement l'ont violée avec audace, mais ont annoncé de toutes parts le desir d'en faire une autre, et ont déclaré par-tout que *la révolution n'était pas finie, qu'il lui fallait un supplément ;* car les moyens révolutionnaires convenaient à leurs mœurs, et la soumission aux loix ne convenait pas à leur esprit d'usurpation, de révolte et de tyrannie.

C'est dans ce dessein de prolonger la révolution, et sous son prétexte le désordre, le pillage, les assassinats, par lesquels des brigands entretiennent et consolident le pouvoir des chefs qui les mettent en œuvre, qu'après que la constitution a été terminée, décrétée, acceptée, jurée par la nation entière, et lorsqu'il ne s'agissait plus que de marcher dans la

carrière de la loi, les clubs ont cherché par-tout à honorer l'insubordination, la révolte et les plus odieux attentats; qu'ils ont sollicité l'amnistie pour les brigands d'Avignon, teints du sang de soixante-huit personnes, hommes, femmes et enfans prisonniers et désarmés, égorgés de sang-froid dans le silence de la nuit; qu'ils ont fait forcer la prison de ces assassins, dès que l'assemblée nationale a eu déclaré que l'amnistie ne portait pas sur les crimes privés; qu'ils ont livré de nouveau cette ville malheureuse à ces exécrables scélérats, aujourd'hui conquérans de cette belle partie de l'empire français, y bravant tous les droits et toutes les loix, et régnant comme si la force publique et la justice de nos tribunaux ne devaient jamais les punir.

C'est dans le même esprit que ces pontifes de l'anarchie ont donné une fête aux soldats de Château-Vieux, rebelles à la loi, assassins de *Desilles*, meurtriers de la garde nationale.

C'est dans le même esprit qu'ils ont voulu flétrir, par d'odieuses expiations, le courage de cette garde intrépide, que son devoir et son serment obligent de faire exécuter la loi.

C'est dans le même esprit qu'ils ont osé blâmer, décrier, insulter l'habit que la constitution donne à cette noble armée de la nation entière. C'est dans le même esprit que, aussi foux que méchans, ils ont cherché par-tout à lui susciter des ennemis, à lui opposer une autre force; qu'ils ont voulu élever contre elle d'abord la milice des piques, qu'un régle-

ment sage a, malgré eux, réunie aux bataillons; ensuite la milice des jupons, sous lesquels on aurait caché des hommes déguisés; enfin, la ridicule milice des bonnets rouges, uniforme défendu par la constitution, qui veut que, dans tout le royaume, la garde nationale n'ait *qu'une même discipline*, *qu'un même uniforme.*

C'est dans le même esprit, dans les mêmes vues perverses, dans les mêmes projets hostiles, qu'encore à présent, sous prétexte de veiller la nuit à la sûreté de la capitale, qu'il serait si facile de rendre parfaite, en requérant une fois pour toutes les régimens de ligne de Paris de continuer les patrouilles qu'ils faisaient autrefois comme gardes nationales soldées, les mêmes hommes osent proposer de former de nouveaux bataillons, payés à quarante sols par homme, chaque jour, en y admettant tous les soldats que leurs camarades eux-mêmes ont expulsés des régimens, les joignant aux galeriens de Château-Vieux, et leur livrant le soin de la conservation des personnes et des propriétés parisiennes.

Toutes ces tentatives odieuses, que la sagesse nationale et la fermeté des citoyens-soldats ont fait et feront échouer, ne donnaient point encore assez d'aliment à l'ambition dévorante des jacobins. Il ne leur a même pas suffi de s'être emparés de la plus importante partie du pouvoir confié par la nation au corps législatif et de presque tout celui des corps administratifs. Pour

Pour être véritablement *despotes*, il fallait qu'ils réunissent tous les pouvoirs. Il leur fallait aussi le pouvoir exécutif. Ils l'ont desiré, ils l'ont conquis, comme les autres, par la violence et par l'astuce : et la nation française, alors complettement asservie, s'est trouvée, dans sa totalité, plus soumise aux jacobins que les turcs ne le sont à leur grand *Padischa*, auquel, dans quelques cas, l'*Ulema*, du moins peut résister encore.

M. *Brissot*, qui se nomme fastueusement lui-même l'*homme du* 10 *mars*, a, sans le concours du comité diplomatique, que l'assemblée avait chargé de ce travail, rendu un compte insidieux de nos relations étrangères. Il a fait un crime au ministre de ce département d'avoir négocié la paix suivant les formes qui lui paraissaient les plus propres à la maintenir, quoique ce soit une règle générale de la diplomatie, d'agir selon les lumières qu'elle peut acquérir sur les choses et sur les personnes. Un nouveau ministère a été formé. Les choix ont été dictés par le club; il avait intérêt de les faire bons. Il a offert ce qu'il avait de meilleur et de plus estimable. L'expérience a montré que l'esprit d'intrigue et celui d'administration diffèrent beaucoup; qu'on peut être à-la-fois un fort bon *clubiste*, et un ministre très-étrange. Le ministère indiqué par le directoire des jacobins a été porter, à leur tribune, l'hommage de sa reconnaissance. M. *Dumourier* s'y est coëffé du bonnet rouge. M. *Roland* a, circulairement, envoyé aux départemens une des-

cription du triomphe des soldats de Château-Vieux, dans laquelle il a dit que *quatre cents mille ames* y ont pris part : quoique M. *Pétion*, mieux instruit, fût convenu que les ennemis des jacobins, que les admirateurs de M. de la Fayette, que tout les citoyens actifs, les fils de citoyens actifs, et ceux qui ont porté les armes depuis la révolution, et qui forment avec eux la garde nationale, et enfin, que tous les citoyens honnêtes et paisibles, qui ne sont d'aucun parti, non-seulement n'ont point paru à cette fête, mais l'ont regardée avec un mélange d'indignation, et de mépris M. *Clavière* lui-même, plus éclairé, plus fort, plus capable que ses confrères, oubliant que le gouvernement de la France est représentatif, et que c'est aux corps administratifs que les ministres doivent s'adresser pour l'exécution des loix, a traité comme corps administratifs les *sociétés jacobines*, et leur a écrit de belles circulaires, qui renferment les instructions que les corps administratifs auraient dû recevoir. Il en a été relevé un peu vertement dans le département de la Seine inférieure. Les autres départemens se sont tus jusqu'à ce jour. M. *Duranthon* a refusé à quatre membres de l'assemblée nationale de faire poursuivre Marat, invitant à porter le fer et la flamme sur le corps législatif, sous prétexte qu'*on dit tous les jours aux jacobins des choses aussi extraordinaires.* Il a dit le lendemain, lorsque l'assemblée s'est déterminée à porter le décret d'accusation, qu'il avait dénoncé Marat de lui-même; et il a eu le désagré-

ment de voir la date de sa lettre démentie à la tribune et dans les journaux, par les quatre législateurs qui en avaient conféré avec lui.

Tout ce ministère, fidèle au club dont il est l'agent, interprétant la déclaration de guerre dans un sens opposé à celui de la constitution, a menacé le roi d'une démission combinée, s'il ne consentait pas à ordonner la guerre offensive, et l'invasion du Brabant, lorsque notre constitution nous interdit toute espèce de conquête. Ce ministère a violé les principes de l'assemblée nationale, et a démenti le manifeste adopté par elle, sur la proposition de M. de Condorcet, où elle dit que *jamais la nation française ne se permettra chez les étrangers les représailles, les manœuvres, les intrigues par lesquelles ils cherchent à troubler notre tranquillité.* M. Dumourier a publiquement avoué que, dérogeant à ce manifeste généreux, à cette déclaration authentique des sentimens vertueux du peuple français, il avait fondé son entreprise sur l'espoir de répandre dans le Brabant d'abord, et ensuite dans tous les états de la maison d'Autriche *le feu d'une insurrection générale.* M. Dumourier s'est chargé de la responsabilité morale et du soin physique de distribuer *six millions* en DÉPENSES SECRETTES. Il en a fait un si bon emploi, qu'il a eu, dans l'intérieur, le crédit d'échapper à toute poursuite, et qu'il se montre encore hardiment à l'assemblée nationale; mais que chez l'étranger, il n'a pas eu la moindre influence: tellement que M. *de Biron* at-

teste « qu'aucun citoyen du Brabant n'a donné à » notre armée la plus petite marque d'intérêt ; » qu'aucun patriote ne lui a procuré ni secours, » ni conseils; qu'aucun déserteur ne s'y est réuni. »

Ce ministère, aussi déraisonnable que ceux de Louis XIV et de Louis XV, a cru, comme eux, pouvoir, de 150 lieues, commander une armée. L'expérience de leurs mauvais succès, la justice que l'opinion publique a fait de leurs plans de cabinet ne l'ont point arrêté : plus ignorant qu'eux de toutes les convenances et de toutes les formes, non-seulement il a, de Paris, prescrit tous les détails de la marche de trois armées, mais il a donné des ordres directs aux lieutenans-généraux ; ce qui était sans exemple à la guerre.

Ce ministère a combiné un plan qui, si l'évènement ne l'eût pas dérangé, devait assurer la perte totale de l'armée de la Fayette. Il a obligé cette brave armée de faire cinquante-six lieues en cinq jours, avec son artillerie, au risque évident de rendre, par cette marche forcée, la moitié des soldats et des chevaux malades. Il lui avait ordonné d'entrer le sixième jour sur le pays ennemi, et d'y faire quinze lieues par des bois et des chemins difficiles, presque sans vivres, sans fourages, sans tentes, sans effets de campement, laissant sur son flanc droit et sur ses derrières l'armée toute fraiche de Luxembourg; et dans cet état de fatigue, dans ce dénuement absolu, dans cette position coupée, il lui avait ordonné d'attaquer, quoique n'ayant au-

cun approvisionnement de siége, la seule place vraiment forte qui reste dans les Pays-Bas. Toutes ces mesures étaient impérieusement prescrites, sans que l'on eût sondé les dispositions de l'armée, sans qu'on l'eût, par quelques momens de station, accoutumée, dans un camp, à l'ordre et à la discipline; et tandis que le club dominateur et les clubs affiliés, et les placards incendiaires, tenaient les troupes et les citoyens dans un tel état de défiance et de désordre, que le général était publiquement dénoncé comme la terreur de la patrie, s'il était vainqueur; qu'il devait être accusé de trahison, et soudainement assassiné comme M. Dillon, si la fatigue extrême de ses soldats les mettait dans l'impuissance de seconder son habileté et son courage.

Tout était prévu : ou la Fayette voyant la folie de l'entreprise et le péril de son armée, qui manquait et manque encore de tout, aurait fait des représentations, et retardé sa marche sur Namur : alors il était décrié, déclaré désobéissant, traître, *autrichien*, privant la nation d'une victoire qu'on aurait dit sûre, et il aurait été rappellé avec ignominie; ou il se serait dévoué, ainsi que notre destin, à l'obéissance passive : et alors on aurait acheté, de la perte de son armée, le plaisir de le perdre lui-même, de l'appeller *traître* encore, de le livrer à la fureur du peuple et du soldat, tandis que la gloire aurait été pour le détachement de Mons, auquel on croyait, très-ineptement il est vrai, avoir préparé un triomphe si facile, qu'on envoyait deux jeunes

princes français en partager les lauriers ; car les maximes de l'égalité n'ont pas anéanti cette manière ingénieuse de faire sa cour.

Quand le cabinet de Vienne aurait dicté le plan de campagne, il n'aurait pas pu le faire autrement ; et lorsqu'on voit pour quels griefs M. Duport du Tertre a été dénoncé, pour quels autres M. Delessart a été accusé de haute trahison, et qu'on observe que M. Dumourier et ses coopérateurs disposent encore de toute la puissance de l'empire, on peut juger quelle a été celle du club despotique, qui, déja démasqué, qui déja chancelant, les dispense encore de rendre sur de tels projets et de telles opérations des comptes détaillés, et garantit leur tête avec son bonnet.

Français, songez-y ; et si vous avez appris à détester l'esclavage, regardez vos chaînes et celles de vos représentans ; voyez à quels tyrans vous étiez soumis.

Ce n'est point le ministère que j'attaque. Je ne ressemble pas à ces peuples barbares qui, lorsqu'un homme en a frappé un autre avec un bâton, veulent qu'on brûle le bâton. La démence a des droits à l'indulgence, et la fidélité aux gens de qui on tient sa fortune, est toujours une sorte de vertu. Lorsqu'il s'est établi un empire dans l'empire, et dans la patrie générale une patrie particulière, ceux qui ont été élevés par celle-ci, et qui se sont accoutumés à ne chérir qu'elle, peuvent, sans se croire mésestimables, sacrifier tout autre devoir à cet engagement privé. C'est ainsi que dans les sociétés, même de brigands, il y a une espèce de morale, de

discipline et de bonne foi, sans lesquelles leur existence serait impossible, et qui conservent un aspect louable.

Si les français veulent donc n'être que *jacobins*; s'il leur convient de céder leur souveraineté aux souscripteurs d'un club; s'ils veulent décider qu'il y aura une noblesse *clubiste*, et que nul ne pourra parvenir à aucun emploi, sans avoir fait devant le club les preuves de cette noblesse; s'ils veulent renoncer à leur assemblée nationale, à leurs administrations de département et de district, à leurs municipalités, à leurs tribunaux; s'ils préfèrent à tous ces établissemens une société despotique, et sept ou huit cents clubs subordonnés et affiliés; s'il leur suffit, pour code, des journaux de ces clubs et de leurs coryphées, et pour justice, des exécutions spontanées et sanguinaires, qu'on a tant de fois nommées la *justice du peuple* : tout va bien, le royaume est parfaitement organisé, et le ministère est excellent.

Mais si la constitution est quelque chose, mais si nos sermens ne sont pas vains, mais s'il nous est impossible de consentir que la liberté des français dépende d'aucune autre puissance que de la leur même, que leur autorité soit exercée par d'autres que par leurs délégués et leurs représentans; alors nous devons faire sentir aux clubs, combien l'esclavage et l'usurpation nous sont en horreur; alors nous devons requérir l'exécution de la loi qui supprime toutes les corporations ecclésiastiques ou

laïques, patentées ou non patentées, et qui réunit leurs propriétés à la masse des biens nationaux.

A peine cette résolution sera-t-elle prise, que la constitution sera consolidée, et que la paix se rétablira au-dedans et au-dehors.

Au-dedans, car les corps administratifs, seuls exécuteurs de la loi, n'y trouveront aucune résistance, quand on ne croira pas pouvoir leur faire tête par l'influence des corporations inconstitutionnelles.

Au-dehors, car alors nous pourons dire aux nations étrangères : « Notre constitution existe en » paix ; nous n'avons plus de divisions intestines. » Notre corps législatif et notre roi sont entière- » ment libres ; nos loix sont respectées, nos per- » sonnes et nos propriétés sont dans une sûreté com- » plette. Notre puissance est une, notre volonté est » une; c'est véritablement la nation française qui » vous parle aujourd'hui, qui vous assure que vous » n'avez rien à craindre de sa part pour votre pro- » pre tranquillité; qui vous montre que sa consti- » tution n'est aucunement redoutable pour vous, ni » pour personne, puisqu'elle lui interdit toute espèce » de conquête, toute manière de nuire à qui que » ce soit.

» Nous n'avons avec vous qu'une affaire, celle » des princes possessionnés en Alsace, à qui nous » offrons une indemnité tellement généreuse, que » nous prendrions volontiers, pour arbitre de la som- » me à laquelle elle doit se monter, la diète même » de l'empire.

» Nous pourrions nous dispenser de donner aucune indemnité au pape; déja deux fois nous sommes rentrés en possession de l'état d'Avignon et du comtat Venaissin, d'après les droits que nous donnaient les anciens actes, sur lesquels la jouissance du pape même était fondée; et alors, aucune puissance de l'Europe ne se crut autorisée à nous faire, à cet égard, la moindre représentation. Mais nous sommes aussi généreux que justes, et le roi a déja été chargé de négocier avec le pape, et de lui offrir une indemnité qui n'a réellement d'autre titre que notre délicatesse et notre amour pour la paix. Elle sera réglée avec les autres conditions de cette paix générale que nous vous proposons.

» Quant à notre régime intérieur, ne vous flattez pas d'y porter atteinte; quant à notre constitution, n'espérez pas y amener le plus léger changement; il faudrait nous exterminer tous, et faire une autre constitution pour un désert. Vous n'oserez pas dire que vous le voulez; dans le vrai, vous ne le voulez pas; et quand vous le voudriez, vous n'en avez pas le pouvoir. Vous ne pouvez pas conduire en France, la totalité de votre peuple pour nous attaquer; nous y avons la totalité du nôtre, armé pour se défendre. Vos troupes n'auraient ni repos, ni pain. Vous devez savoir combien il est impossible de soumettre une nation nombreuse, lorsqu'elle est toute entière ennemie. Si vos armées pénétraient sur notre territoire,

» elles s'y fondraient par la désertion ; nous avons » à donner à vos soldats, des terres, du vin » et de l'argent ; et si quelques uns d'eux restaient » aux drapeaux, privés de vivres, cernés de toutes » parts, ils périraient jusqu'au dernier homme.

» Vous voyez ce que vous ont coûté les prépa- » ratifs d'une seule campagne ; vous voyez combien » il vous serait impossible d'en soutenir plusieurs.

» Vous voyez, *Prusse*, combien la maison d'Au- » triche a d'intérêt à vous faire dépenser vos trésors » et à faire tuer ou déserter vos beaux soldats.

» Vous voyez, *Autriche*, combien il est dérai- » sonnable que vous prétendiez engager la Prusse » à s'épuiser constamment pour vous.

» Vous voyez, roi des Alpes, que votre excel- » lente puissance défensive est nulle pour l'attaque » en France ; et vous ne pouvez avoir oublié que » l'intérêt de votre maison est en Italie, et qu'il est » toujours entré dans sa politique d'être de nos » amis. »

Ces considérations, jointes à la difficulté, pour tous les souverains qui n'ont pas à vendre leurs domaines nationaux, de faire face aux dépenses de la guerre, nous assureront la paix dès la présente année ; et aussi-tôt que les puissances étrangères verront que nous avons brisé, pour nous comme pour elles, la machine aux insurrections.

Nos ci-devant nobles et nos prêtres n'intéressent aucunement les gouvernemens étrangers, qui avec beaucoup de sens préfèrent à tout l'agriculture,

le commerce, les revenus qui en résultent, et l'argent qu'en retirent les souverains. Il est très-vrai que c'est aux jacobins et à leurs principes d'*insurrection générale* qu'une grande partie de l'Europe fait la guerre. Il est très-vrai que ce sont les jacobins qui nous ont conduit à la déclarer au lieu de l'attendre : de peur que l'ordre, se rétablissant chez nous et nous rendant trop imposans, la guerre n'eut pas lieu, et qu'ils ne cessassent d'être des personnages. La manière dont ils l'ont conduite ne nous invite pas à leur en laisser désormais la direction. Il est tems que nous montrions avec quelle fermeté nous la ferons, lorsqu'il s'agira véritablement de notre constitution et de nous-mêmes. Mais leur corporation supprimée, la guerre restera, de la part des étrangers, sans objet avoué, ni avouable, et sans prétexte. Leur corporation supprimée notre constitution restera sans aucuns ennemis, qu'un petit nombre de nobles et de prêtres abandonnés de tout le monde, et qui seront convertis, d'un côté, par leur impuissance, de l'autre, par la certitude de n'être ni tués, ni pillés, dans un pays où les loix et la police reprendront leur vigueur.

Nous avons autant besoin qu'eux de cette paix intérieure.

Le régime du vol et de l'assassinat est insupportable pour tous ceux qui ne veulent être ni voleurs ni assassins.

Puisque notre constitution est bonne, puisqu'elle nous est chère, puisque nous voulons qu'elle soit du-

rable, et qu'elle ne soit perfectionnée qu'avec la maturité de la raison, il ne faut donc pas la laisser plus long-tems assise sur un volcan, sur un groupe de volcans.

Cette constitution bienfaisante permet aux citoyens de se réunir paisiblement et sans armes, pour se communiquer leurs idées, pour s'éclairer mutuellement, pour rédiger les pétitions qu'ils croyent individuellement utiles; mais elle ne leur permet point de se former arbitrairement en corps délibérans, de se nommer des présidens et des secrétaires qui agissent et signent au nom du corps, d'établir des affiliations et des archives, de créer des distinctions et une noblesse. Hors de l'assemblée nationale, des conseils et des directoires de département et de district, des conseils-généraux de communes et des municipalités, il n'y a en France que des individus, tous libres de parler, tous libres d'écrire, mais qui ne peuvent former aucune corporation. Les sections elles-mêmes, bien plus respectables que les clubs, bien mieux composées, puisqu'elles embrassent tous les citoyens de leur arrondissement, ne peuvent délibérer qu'à titre d'individus, à la charge par les citoyens qui approuvent le résultat d'une délibération de la souscrire.

Tel est le principe du gouvernement représentif : chacun y est souverain pour élire : chacun y est libre pour conseiller : chacun y est soumis à la loi et aux autorités constituées : personne ne

peut s'y attribuer une fonction publique, si elle ne lui a pas été déléguée par ses concitoyens. Tel est le gouvernement pour lequel j'ai donné mon vœu dans l'assemblée constituante ; que j'ai, comme tous les français, juré de maintenir ; auquel je suis soumis de cœur et d'ame ; pour lequel je verserai, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de mon sang. Il a été attaqué, il a été presque détruit par un corps redoutable d'usurpateurs ; je me suis cru obligé par mon serment de les braver dans leur puissance, sachant très-bien qu'en ce moment là ils étaient les maîtres de ma vie.

Ils ne m'ont point épargné les menaces ; mais ils ont laissé fuir l'instant de donner l'ordre positif ; et j'avoue que j'avais espéré que l'honnête homme hardi inspirerait de l'hésitation aux chefs, et ensuite de la réflexion aux subalternes. Aujourd'hui que leur puissance tombe, qu'ils ne peuvent plus être servis que par des coquins, que tous les hommes passionnés, mais honnêtes, qu'ils avaient séduits, les connaissent et les abandonnent, on ne remplit qu'un devoir de simple homme de bien en déblayant leurs ruines, et en concourant à rétablir la constitution et le gouvernement représentatif, dont les français sont surpris d'avoir été dépouillés si vîte, et que leur vœu, presque unanime, ne cesse de rappeller. J'ai rempli, à cet égard, mon devoir. Un autre devoir va me commander. Pour l'utilité publique, et dans l'exercice de la profession estimable que je dois à la révo-

lution l'avantage d'avoir embrassée, j'ai à diriger un travail qui absorbera tout mon tems. Je cesse d'écrire pour quelques mois. Je vous laisse la carrière, mes chers compatriotes, qui êtes en si grand nombre plus dignes que moi d'y mériter des couronnes civiques. Je vous remets jusqu'au soin de ma défense. Si les usurpateurs, que vous acheverez de renverser, forcés par votre sagesse et par votre courage de renoncer à leur régime despotique et jésuitique, profèrent, en se désorganisant, quelques nouvelles injures, quelques nouvelles calomnies contre moi, je ne serai point surpris qu'ils finissent comme ils ont vécu, et je me garderai bien de leur répondre. Grâces au ciel, j'ai mérité leur haine, et je la tiens à récompense. Quand je pourrai reprendre le travail, ils n'auront plus aucune place que dans l'histoire ; ce sera contre d'autres ennemis de l'état que j'aurai à employer mon zèle, et, selon le besoin, ma bayonnette, mon sabre, ou ma plume.

DU PONT, *ancien député de Nemours à l'assemblée nationale constituante.*

De l'imprimerie de L'AUTEUR.